



Procès-verbal du Conseil général jeudi 18 juin 2026 à 19h00

Salle du Conseil général - Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 29 avril 2026
3. Nomination du bureau du Conseil général pour 2026/2027 :
 - un(e) président(e)
 - un(e) premier(ère) vice-président(e)
 - un(e) second(e) vice-président(e)
 - un(e) secrétaire
 - un(e) secrétaire adjoint(e)
 - deux questeurs
4. Nomination d'un membre à la commission financière en remplacement de M. Louis Godet, démissionnaire
5. Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal du CESCOLE en remplacement de M. Kilian Winz, démissionnaire
6. Comptes 2025
7. Interpellations et questions
8. Communications du Conseil communal
9. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 37 conseillers généraux :

BONDALLAZ Stéphane, BOULE Bernard, BRÜSCHWEILER Ivan, BURGAT François, DONNER Philippe (Président), DUBOIS Ludovic (Scrutateur), DUBOIS Pierre Alain (1^{er} vice-président), DUCOMMUN Tiana, EGLI Philippe, ETTER Daniel, FINGER Evan, GASBI Chedlia, GODET Louis, HIRTER Jennifer, JUNOD Magali, KISANGA STACCHETTI Makiala, KÜNZI Jean-François, MILHAUD DUVERNAY Liza (Secrétaire), PESSINA Jean-Marc, PLATZ Sarah, PROSERPI Mirko (Second vice-président), RIEDI Jean-Marc, ROBLIN Amélie, SCHEURER Etienne, SPACIO Gemma, STEINER Christian (Secrétaire-adjoint), STEINER Olivier, STREIT Naomi, SUNIER Yann, VERMOT Michel, WILLENER Walter, WINZ Kilian, ZBINDEN Raphaël, ARIAS Carlos (suppléant), BENA Daniel (suppléant), DRAGANOVIC CEHIC Alma (suppléante), VUILLAUME-SANGLARD Véronique (suppléante)

8 excusés : BERGQVIST Johan, BOLEA Sonia, BUSCHINI Gianni, ERNST Jean-René, FINGER Kelly, GUILLAUME-GENTIL-HENRY Marianne, SCHERLER Laureline, SCHWAB Fabian

Membres du Conseil communal présents : PLATZ ERARD Solange (présidente), MAIER Corinne (vice-présidente), KUROWIAK Roxane (secrétaire), DUPASQUIER Philippe (secrétaires-adjoint), AUBERT Natacha (membre)

Le nombre de membres présents (y compris président) : 37

Le nombre d'excusés : 8

La majorité absolue est de : 19°

Majorité des 2/3 est de : °25°

Communication du président

M. Philippe DONNER (président) J'ouvre cette séance et je profite de vous remercier de votre présence en vous saluant pour cette chaude soirée, puisque à double titre, c'est la température et on espère, qu'après 21h00, on aura plutôt dans le bon sens helvétique par rapport au match de foot qui a lieu ce soir.

Je salue les représentants de la presse et nous pouvons procéder à l'appel.

M. Philippe DONNER (président) J'aimerais juste rappeler l'absence du chancelier, qui est remplacé par la vice-chancelière. Il est devenu papa, donc il est en congé paternité.

Comme M. Bergqvist est excusé, il y a du côté des Verts, quelqu'un qui pourra fonctionner comme questeur ? Mme Hirter, merci.

M. Philippe DONNER (président) demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

M. Jean-François KÜNZI pour le groupe socialiste. Nous avons reçu un texte de la Chancellerie qui disait qu'il y avait un point à ajouter : nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal de CESCOLE en remplacement de Monsieur Kilian Winz, démissionnaire. Je ne le vois pas à l'ordre du jour alors, il y sera ou pas ?

M. Philippe DONNER (président) Les documents qui ont été envoyés ne le comprennent pas, mais, le Conseil communal devait annoncer cet ajout à l'ordre du jour.

Mme Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale. Je n'ai pas eu le temps, mais je l'annonce.

M. Philippe DONNER (président) Il l'est bien à l'ordre du jour et je vous propose de le mettre au point 5 ce qui fait qu'après, il y a les articles suivants qui sont décalés. Du mon côté, je n'ai pas de courrier qui m'a été adressé, donc, je vous propose puisque l'ordre du jour est discuté de l'adopter, si vous êtes d'accord. Je vous demande de l'exprimer par un levé de main.

La modification de l'ordre du jour est acceptée en rajoutant le point 5 : Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de CESCOLE en remplacement de Mme Kilian Winz, démissionnaire.

2. Procès-verbal de la séance du 29 avril 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et avec remerciement de son auteur.

3. Nomination du bureau du Conseil général 2026/2027

- **Nomination d'un président :** M. Pierre-Alain Dubois
- **Nomination d'un vice-président :** M. Mirko Proserpi
- **Nomination d'une seconde vice-présidente :** Mme Liza Milhaud Duvernay
- **Nomination d'un secrétaire :** M. Christian Steiner
- **Nomination d'un secrétaire adjoint :** M. Ludovic Dubois
- **Nomination de deux questeurs :** Mme Sarah Platz et M. Evan Finger

4. Nomination d'un membre à la commission financière en remplacement de M. Louis Godet, démissionnaire

M. Philippe DONNER (président) donne la parole aux Verts/Verts libéraux.

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe les Verts/Verts libéraux. Nous présentons Monsieur Sergio Plata.

M. Philippe DONNER (président). M. Plata est nommé à la Commission financière.

5. Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal du CESCOLE en remplacement de M. Kilian Winz, démissionnaire

M. Philippe DONNER (président) donne la parole au groupe socialiste.

M. Jean-François KÜNZI pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste propose Mme Alma Draganovic Cehic.

M. Philippe DONNER (président) Mme Alma Draganovic Cehic est nommée au Conseil intercommunal du CESCOLE.

6. Comptes 2025

M. Philippe DONNER (président) donne la parole au Conseil communal.

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal. Permettez quelques propos avant de procéder à l'étude détaillée des comptes 2025 soumis à votre autorité ce soir.

Un exercice presque à l'équilibre. Je dois dire tout d'abord la satisfaction du Conseil communal de pouvoir présenter des comptes 2025 proches de l'équilibre grâce à des recettes fiscales supérieures aux attentes, comme dans la majorité des communes du canton.

Ce résultat ne doit toutefois pas occulter les perspectives moroses induites par trois facteurs sur lesquels nous n'avons pas toujours pris.

Le premier que j'aimerais citer, c'est la situation géopolitique mondiale, ses répercussions et les risques d'inflation. Le deuxième point, qui concerne directement notre commune, c'est les importantes charges auxquelles la commune de Milvignes devra faire face ces prochaines années. Et finalement, le besoin d'investir qui reste important. La prudence reste de mise au moment d'envisager l'avenir, car les comptes 2025 ne représentent, dans ce contexte, qu'un répit.

Dans le détail, nous souhaitons relever que : le résultat opérationnel est positif. C'était un point d'attention depuis quelque temps. Les charges d'exploitation sont très proches du budget, à CHF 100'000.- près. Donc, une bonne maîtrise de la part de la commune au sens large. Les charges de biens et services diminuent, mais, par contre, la facture sociale et le service sanitaire augmentent. On constate que ce qui a été économisé du côté des charges de biens et services sur le plan communal a été repris par les charges de transfert cantonales (facture sociale et service sanitaire comme mentionné).

Les revenus fiscaux affichent un montant supérieur au budget de CHF 3'300'00.-, cela se décompose en : CHF 2'500'000.- de recettes fiscales, CHF 800'000.- de rattrapage des années 2023 et 2024. En fonction de leur situation, les contribuables personnes physiques ou personnes morales font parfois face à des rattrapages d'impôts sur des années antérieures. Ces rattrapages se basent sur des événements propres à chaque contribuable et ne peuvent absolument pas être pronostiqués. Ils peuvent fluctuer entre CHF 100'000.- et à peu près CHF 1'000'000.- dans la fourchette haute chaque année.

Il y a CHF 400'000.- de taxes plus élevées (vous avez lu qu'elles étaient en lien avec les permis de construire, les horodateurs et la participation élevée des parents aux frais des structures pré- et parascolaires). Avec l'évolution négative des affaires dans le canton, les revenus des entreprises sont et seront sous pression, tout comme une partie des revenus des personnes physiques qui dépendent du succès des entreprises dans lesquelles ils travaillent.

Tous les spécialistes s'accordent à dire que les années qui viennent seront plus difficiles sur le plan des revenus fiscaux. Nous respectons l'autofinancement de 70% de fonds propres avec un pourcentage à 81,9 %, les investissements réalisés correspondent à 69% du montant voté, ce qui est une bonne chose. Je vous rappelle que dès qu'on dépasse les deux tiers, on peut considérer que c'est un bon taux de réalisation, même si mes collègues souhaitaient voir le chiffre plus haut. On va constater, comme corolaire, que la dette augmente de CHF 4'700'000.-, résultant d'un découvert de financement de CHF 5'000'000.-. Nous pouvons mentionner que les comptes alimentés exclusivement ou majoritairement par une taxe, les domaines autoportés (pour rappel, il s'agit de l'épuration, des déchets et du port), restent positifs ; cela permet d'alimenter les réserves qui permettront de financer les investissements planifiés dans ces domaines. Le compte de l'eau, quant à lui, va pouvoir reconstituer la réserve à l'aide de l'augmentation du prix du m³ d'eau, réserve qui a été fortement mise à contribution ces deux dernières années.

Au rang des éléments exceptionnels, le Conseil communal relève : tout d'abord, la vente du bâtiment des Epancheurs 15, impact financier significatif et unique sur le résultat de

l'exercice 2025. Au vu de la situation, un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle qui était budgété n'est ni possible ni nécessaire dans ces circonstances, et je rappelle que cette réserve se montait à CHF 1'052'000.- au 31 décembre dernier. Les amortissements extraordinaires figurent eux aussi au rang des éléments exceptionnels. En effet, il n'est pas fréquent d'amortir les valeurs, notamment la valeur résiduelle d'un bâtiment que l'on est en train de complètement rénover : le bâtiment des Mûriers. Il n'est pas non plus habituel de corriger la valeur d'un bâtiment du patrimoine financier de la commune. Nous l'avons fait sur la forte demande de nos réviseurs.

La 3^e catégorie d'amortissements concerne des véhicules, des appareils et d'autres actifs dont les références comptables indiquent clairement une grande ancienneté ou de longues années d'utilisation. Alors, vous me direz que tout ne va pas si mal dans ce monde. Mais non, le Conseil communal conserve les préoccupations dont il vous a fait part il y a quelques mois. Oui, les soucis et défis mentionnés dans le rapport de stratégie financière pour les années 2026 à 2029 n'ont pas changé. Les besoins en investissements demeurent élevés. Les charges d'amortissement et de transfert augmenteront. Je crois que ce message a bien été compris par votre autorité et, comme annoncé par le Conseil communal dans le rapport d'introduction au rapport des comptes, il faudra reparler de la question de la hausse d'impôt en 2027 ou en 2028.

En conclusion, le résultat 2025, s'il peut réjouir, interpelle évidemment le Conseil communal. La commune a pu profiter de recettes fiscales en hausse et de charges maîtrisées en 2025. Par contre, les signaux concernant la fiscalité de l'année en cours et celles à venir sont malheureusement préoccupants, compte tenu des perspectives économiques difficiles, qui pourront avoir un impact sur la fiscalité à court terme.

Je vous remercie de votre attention et suis prêt à répondre à d'éventuelles questions.

M. Ivan BRÜSCHWEILER, à titre personnel. Je suis surpris qu'on parle d'équilibrer les comptes 2025 avec les revenus inattendus de la fiscalité, de CHF 3'300'000.-. Alors que ce revenu est intervenu dans le compte divers et que les comptes ont été bouclés le 31 décembre. Est-ce que ce revenu supplémentaire subi ne doit pas être porté aux comptes 2026 ?

M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal. Non, ce montant a été encaissé au 31 décembre. Il est dans les comptes de la commune au 31 décembre.

Par contre, dans le courant du printemps, nous continuons de recevoir en janvier, février et mars des factures qui viennent notamment des charges de transfert, et puis ces factures qui nous sont adressées par le Canton qui sont souvent de quelques centaines de milliers de francs.

Donc, on doit attendre d'avoir aussi tous ces éléments-là pour pouvoir définitivement considérer qu'on a une vue relativement sûre du bouclage.

M. Philippe DONNER (président) donne la parole aux commissions.

M. François BURGAT pour la Commission financière : La commission financière s'est réunie le 26 mai 2026 pour examiner les comptes de la commune de Milvignes pour l'année 2025, dans la version approuvée par l'organe de révision.

Les charges opérationnelles de la commune sont, de manière générale, en ligne avec le budget. L'amélioration des recettes permet de constater un résultat opérationnel positif de CHF 1'200'000.-. La Commission financière a pesé les avantages et les inconvénients de la comptabilisation d'amortissements supplémentaires d'environ CHF 2'300'000.- et a suivi la proposition ainsi faite par le Conseil communal.

Cela justifie les écarts par rapport au budget pour les rubriques 33 (amortissement du patrimoine administratif), 34 (charges financières) et 38 (charges extraordinaires).

Malgré un résultat opérationnel positif, l'endettement de la Commune augmente de CHF 4'700'000.- en 2025 en raison des investissements qui ont été décidés par le Conseil général au cours des dernières années.

Le dossier du théâtre a retenu l'attention de la Commission financière, avec une baisse des revenus et une hausse des charges (écart de l'ordre de CHF 68'000.-), point à suivre en 2026. A l'issue de la séance, les comptes 2025 présentant un résultat total proche de l'équilibre, ont été préavisés favorablement à l'unanimité des membres de Commission financière.

M. Philippe DONNER (président) donne la parole aux groupes.

M. Michel VERMOT pour PLR. Après les turbulences que nous avons traversées depuis quelques mois, les comptes 2025 bouclés quasi à l'équilibre représentent une accalmie bienvenue.

Les points essentiels qui sont ressortis de la séance de préparation portent en particulier sur les recettes fiscales sensiblement plus importantes qu'attendu. Rappelons si besoin que la Commune se base sur les projections et suivis du Canton tant pour l'établissement du budget, que la gestion financière courante. Au niveau cantonal, l'écart positif représente tout de même CHF 90'000'000.-.

Nous sommes conscients que les prévisions fiscales représentent un défi périlleux, dépendant de plusieurs facteurs non maîtrisables.

S'il est évidemment plus confortable que l'écart de ces rentrées soit positif, n'oublions pas que le plan des investissements notamment en est affecté.

Plus globalement et sans surprise, les charges de transfert influencent grandement le résultat final, cette fois-ci, il s'agit en particulier de la facture sociale et du service sanitaire.

Relevons encore que les entrées enregistrées dans le cadre de la péréquation financière sont en diminution ; selon les prochaines décisions que nous prendrons, nous pourrions passer de bénéficiaires à contributeurs (comme c'était le cas il y a quelques années en arrière) au pot commun.

Dans les autres points de détail, l'amortissement des Mûriers 2 aurait pu être effectué dans un exercice précédent au vu de la planification connue du projet en cours.

Nous saluons le travail effectué par le Conseil communal, ainsi que l'effort au sein des services et des collaborateurs pour maîtriser les charges courantes.

Prenant en considération l'endettement croissant et les éléments qui pèseront sur les charges, CESCOLE notamment, nous sommes conscients que la gestion de notre commune restera périlleuse dans un contexte économique qui peut évoluer très rapidement.

Les comptes tels que présentés ont été validés à l'unanimité des membres présents et seront donc acceptés ce soir par notre groupe.

M. Etienne SCHEURER pour le groupe les Verts/Verts libéraux. Le groupe a accepté à l'unanimité les comptes 2025.

Il a par ailleurs relevé que le Canton avait tendance à se montrer trop prudent quant à ses projections financières ce qui a pour effet d'empêcher une planification sûre au niveau communal.

Cette situation est regrettable, particulièrement à l'heure où Milvignes doit pouvoir compter sur une stabilité économique pour mener à bien ses projets et tenir impérativement ses engagements sur le long terme comme, par exemple, la rénovation des infrastructures ou la neutralité carbone d'ici à 2040.

Enfin, si les rentrées fiscales supérieures à celles budgétées ont permis de boucler l'exercice 2025 à l'équilibre, cet apport ne doit pas nous faire oublier que les finances de Milvignes font face à d'importants défis auxquels il convient d'apporter des solutions, parfois douloureuses à adopter, mais toujours nécessaires.

M. Kilian WINZ pour le groupe socialiste. Cassons le suspens d'entrée, le groupe acceptera à l'unanimité les comptes.

Maintenant concrètement, gouverner, c'est prévoir pour certaines et des questions se posent dans le cadre de cet exercice.

Est-ce que les choses ont été bien prévues ? Encore une fois, les comptes dépassent les prévisions. Des comptes meilleurs que prévu en somme. À ce rythme, l'événement le plus surprenant serait peut-être que les comptes correspondent enfin au budget ce sans artifice. Le groupe socialiste l'appelait de ces vœux l'année dernière déjà, il y a un problème dans la planification du budget. Si la commune n'a pas la place pour tous les éléments, une sérieuse réflexion aurait dû être menée depuis longtemps pour éviter cette grande surprise de comptes plus favorable. Surprise ou grande habitude. Si on plonge un peu plus en détail sur l'exercice de cette année, à quand les indicateurs cantonaux pour savoir où se situent réellement la Commune de Milvignes par rapport aux autres communes environnantes ? En page 45, le déploiement et la manière de comparatif cantonaux sont une nécessité. En l'état, impossible pour les Conseillers généraux de se positionner clairement sur l'état des finances de la commune.

Pour mémoire, ce résultat positif fait aussi le fruit d'une séparation, celle entre la commune et l'immeuble qui abrite une institution à une autre échelle, la Cardamone. Dans quelques années, cette entité fêtera son demi-siècle d'existence, son but était de créer des spectacles de marionnettes sur le Littoral Neuchâtelois, pour un public d'enfant et d'adulte. Aujourd'hui, cette institution fait voyager les enfants de notre commune, permet aux citoyennes et aux citoyens de se rencontrer de créer du lien, une vie de village, de commune.

Rien de moins, rien de plus en somme si la Cardamone a pu être sauvée de justesse, nous le devons à un citoyen, sensible à cette cause qui a bien voulu investir dans cet immeuble délaissé par la collectivité publique. La locataire de l'appartement rénové est entrée ce matin, le 17 juin 2026, l'émotion était vive hier, 16 juin à 17h45 à la fête de fin de chantier. Notamment au regard de ce petit théâtre qui n'aurait jamais pu trouver un loyer à un prix abordable pour ses représentations. Les enfants, eux, tout comme les adultes auraient été priés d'aller faire voyager leurs esprits au sein d'autres entités

Oui, le sous-investissement chronique de l'entretien de son parc immobilier a des conséquences, sous-investir est un choix pas une fatalité. Un constat s'impose en toute évidence, les communes qui ont vendu leurs patrimoines financiers s'en mordent aujourd'hui les doigts. Cette vente des Epancheurs 15 à Auvernier, doit pousser la commune à se poser une question ; où on est-on sérieusement dans la stratégie en

matière de gestion du patrimoine financier et quelle est notre vision à 5, 10, 15 ans ? Aujourd'hui, à part une sous-évaluation de ces biens, la stratégie immobilière n'est pas visible. Sans m'étendre plus longtemps, il n'est pas certain que l'argent rapporté de cette vente change grand-chose à la situation tant à cours, moyen et long terme. Pas non plus certain que ce léger déficit notamment, lié à cette vente serve en réalité les intérêts de la commune. À l'avenir, oserons-nous nous offrir une petite surprise ? Celle que les comptes correspondent au budget sans mobiliser des artifices. Il s'agira à minima du premier pas d'un long chemin que nous devons emprunter forcément, nous y serons mécaniquement contraints, car, oui, les pas de demain dépendent des pas d'aujourd'hui, même petits.

Que la séance de juin 2027 puisse être une réelle surprise, les bons choix devront être repérés dans six mois sans quoi ce qui nous appelons surprise n'est en réalité qu'un écran de fumée pour parler d'une habitude lancinante. Si gouverner, c'est prévoir, il faudra prévoir autrement pour gouverner. Anticiper, c'est l'idéal, dans le cas présent réagir, c'est mieux.

M. Walter WILLENER pour le groupe UDC. Le groupe UDC a pris connaissance avec satisfaction des excellents comptes 2025 et nous les accepterons.

Quelques remarques générales sur ces comptes 2025 et nous formulerons trois propositions concrètes pour les comptes futurs enfin et nous dirons quelques mots sur les comptes de l'exercice en cours 2026.

Pour la bonne surprise des recettes fiscales, CHF 3'000'000.- de plus que le budget, nous relevons que le groupe UDC a toujours dit que les recettes fiscales ont été sous-estimées y compris celles de 2026. J'y reviendrai et force est de constater que nous avons raison sur ce point.

Il s'agit en premier lieu de remercier les contribuables de Milvignes qui ont bien travaillé avec une augmentation générale des revenus et pour ceux qui ont de la fortune, qui ont pu faire des placements intéressants source de revenu supplémentaire. Nous retenons globalement deux chiffres de ces comptes, ce sont bien entendu ces recettes en plus : CHF 3'300'000.- ce qui est bon à prendre et une petite divergence puisqu'en pages 5 et 6 du rapport et dans l'arrêté que nous voterons tout à l'heure, le résultat opérationnel est indiqué à CHF 2'600'000.-.

Si nous saluons les amortissements supplémentaires, nous nous sommes posé la question de l'opportunité du Conseil communal de présenter malgré tout un résultat financier, légèrement négatif (-CHF 132'000.-). À notre avis, il eut été plus honnête (vis-à-vis notamment des contribuables) de réduire un peu les amortissements sur les immobilisations qui présentent un résultat légèrement positif de l'ordre de CHF 30 à 40'000.-. Résultats plus conformes aux excellents comptes 2025.

Le Conseil communal avait prévu un déficit important pour le budget 2025, il tient à présenter un léger déficit. Nous le regrettons, mais nous prenons acte sans autre.

Nous formulons d'ailleurs sur ce point une première proposition. Un autre point est à l'origine de notre deuxième proposition qui vise à mieux estimer les recettes fiscales pour les budgets futurs. C'est un défi important que nous avons, nous ne sommes pas seuls parce que la majorité même si ce n'est pas la totalité des Communes qui présentent des recettes fiscales supplémentaires et que surtout le canton, enregistre des recettes nettement supérieures à ce qui était prévu.

Donc il s'agit de trouver un système qui nous permet de mieux coller à la réalité entre le budget et les recettes effectives. Il devient de moins en moins crédible d'avoir de tels

écarts entre le budget et le résultat final. Un point sur les charges qui sont globalement plutôt bien maîtrisées. Nous avons examiné l'évolution des comptes 2025 par rapport au document sur la stratégie financière. Ils ont été conseillés par le Conseil communal, il y a des pistes sur les possibilités d'économies là où l'évolution des dépenses sur des postes maîtrisés par la Commune globalement, nous sommes légèrement en dessous de ce qui est indiqué dans ce rapport.

Néanmoins, nous considérons qu'il reste encore sur un potentiel d'économies mentionnées dans le rapport sur la stratégie financière. Nous veillerons à ce que les pistes d'économies proposées dans ce rapport se concrétisent à l'avenir.

Un point qui paraît intéressant, c'est le fait d'avoir provisionné un montant de CHF 3'300'000.- au niveau des reports de crédit déjà votés. Cela va nous donner une petite bouffée d'air pour les investissements à venir. C'est un montant qui n'est pas négligeable, il faut le souligner.

Nous saluons la vente de l'immeuble Epancheurs 15 à Auvernier, mais nous regrettons que le produit net de cette vente (CHF 472'000.-) ait été versé dans le ménage communal (l'argent a donc disparu). Ce montant aurait dû à notre avis être affecté à une réserve spéciale aux investissements futurs dans d'autres bâtiments communaux qui méritent d'être rénovés ou assainis.

Bien entendu, nous partageons les préoccupations du Conseil communal quant à notre dette communale. Nous relevons le fait que cette dette augmente, alors que les recettes supplémentaires représentent assez précisément 8 points d'impôts. Malgré le fait d'avoir l'équivalent de 8 points d'impôts de recettes en plus, nous continuons de nous endetter donc ça signifie qu'avec 5 points on aurait résolu la question de notre endettement et nous proposons que la Commission financière se penche un peu sur cette dette, afin qu'elle soit analysée. Cette dette comprend des éléments que nous qualifions de « bonnes dettes » (qui amène des augmentations d'actifs ou des recettes) et des dépenses, des éléments des mauvaises dettes avec des investissements non rentables.

Un mot encore sur l'année 2026. Nous constatons que si les recettes fiscales se maintiennent au niveau de 2025, nous sommes déjà CHF 1'200'000.- au-dessus du budget 2026 et cela signifie qu'à ce stade si les encaissements sont identiques à ceux de 202 ne parle pas d'une augmentation, nous effaçons le budget et le prélèvement à la réserve qui était prévue dans ce budget. Je pense que ces recettes seront supérieures, j'ai vu que nous avons dans cette commune 1755 contribuables heureux avec le statut de rentiers qui vont toucher une 13^e rente AVS et cela aura des répercussions positives pour les recettes fiscales également. Nous faisons croire que le résultat opérationnel de 2026 sera positif ce qui repousse encore la discussion sur l'augmentation du coefficient fiscal en 2027.

Pour conclure, nous formulons les propositions concrètes à l'attention du Conseil communal : le Conseil communal doit tout mettre en œuvre pour obtenir des chiffres plus réalistes sur les recettes fiscales. Il doit pouvoir obtenir de l'Administration cantonale des contributions des chiffres fiables sur l'évolution des taxations fiscales effectives au 30 septembre avec un chiffre fiable qui indique la progression des taxations (ou éventuellement la régression) par rapport à l'année précédente. Au 30 septembre, plus de la moitié des contribuables de Milvignes sont probablement taxés définitivement, ce sont en principe un peu près toujours les mêmes, cela peut donner une première indication. Et doit absolument obtenir ce chiffre pour arriver à une projection sur l'année suivante, plus réaliste.

La deuxième proposition, c'est en cas de résultat brut positif comme c'est le cas en 2025, l'utilisation des excédents doit se faire en concertation avec la Commission financière et avant le contrôle externe. La Commission financière doit pouvoir se prononcer sur l'utilisation d'éventuels excédents (amortissements supplémentaires, mise en réserve, remboursements de dettes ou autres utilisations). En effet, le système actuel fait qu'après approbation des comptes, notre Conseil communal et l'organe de révision, n'a semble-t-il plus moyen de corriger quoi que ce soit dans ces comptes.

Donc nous sommes un peu devant le fait accompli et je pense que si la Commission financière intervient avant et s'il y a de l'argent à utiliser à repartir, elle devrait donner son avis.

Et la troisième proposition, c'est que les revenus provenant de la réalisation d'actifs de patrimoine sont à mettre en réserve (concrètement, c'est le cas de la vente de l'immeuble Epancheur 15). Il est possible (car tout est compliqué aujourd'hui plus qu'avant) qu'il y ait un problème de base légale alors le Conseil communal doit proposer une base légale permettant la création de cette réserve. Si celle-ci n'était pas possible, ces revenus seraient à porter au crédit ou voter pour la rénovation de l'assainissement des immeubles. Concrètement, cet argent doit être utilisé pour améliorer les bâtiments qui nous restent et non pas pour alimenter la trésorerie communale.

En conclusion, nous remercions le Conseil communal et l'administration pour la tenue de ces comptes que je le répète, nous les approuvons.

M. Ivan BRÜSCHWEILER, à titre personnel et en tant que vice-président des Commissions technique et d'urbanisme. J'interviens ici à titre personnel, mais aussi au titre de vice-président des Commissions technique et d'urbanisme. Au vu de ce subit et inattendu revenu supplémentaire de CHF 3'300'000.-, je souhaite que nous réévaluions une des mesures d'économie décidées à la séance du budget 2026, le 22 janvier dernier, à savoir, la suppression du pavage des places de la fontaine devant la quincaillerie de Colombier, et celle du temple un peu plus loin. Ce pavage faisait partie des promesses d'un beau centre à chaque village, lors de la création de Milvignes, et d'un bel accès à leur magasin, lors des discussions avec les commerçants de Colombier.

De plus, il visait aussi à ramener un juste équilibre entre nos trois villages, puisqu'Auvernier a un magnifique centre pavé et que la réfection récente du centre de Bôle est particulièrement réussie. À Colombier, faute d'argent, on a coupé la poire en deux, en conservant le pavage de la rue du Château et en supprimant celui des places attenantes.

La place de la fontaine serait un véritable patchwork d'enrobé et de chaille, et celle du temple serait recouverte de chaille. Pas d'argent, pas de pavés partout, tant pis pour les promesses ! Mais aujourd'hui, la situation a changé, nous avons reçu CHF 3'300'000.- de revenu en plus. Ne faudrait-il pas reconsidérer ce pavage comme possible, puisque, pour ces deux places, le pavage vaut CHF 188'000.-. Ainsi, nous aurions tenu nos promesses et offert au Roille-Bots un centre à la hauteur de celui des deux autres villages.

Le Conseil Général et le Conseil Communal sont encouragés dans cette voie, par leurs 2 Commissions technique et d'Urbanisme. Dans leur séance commune du 26 janvier, consacrée au revêtement de surface de la rue du Château et des 2 places adjacentes, elles ont demandé aux 3 Conseillers communaux présents de tout faire, pour paver ces deux places, malgré les mesures d'économie, si l'occasion venait à se présenter. Cela figure en toutes lettres au PV. Et notre Président du Conseil général ici présent pourra au besoin en témoigner auprès de chacun d'entre vous hors séance.

Le but ? Avoir une jolie place de rencontre à l'entrée de la rue du Château, harmonieusement agencée avec la rue, et une jolie place du Temple, où se tiendra bientôt de nouveau le marché du jeudi. Et l'occasion se présente justement, avec ce revenu supplémentaire. Oh, bien sûr, nous n'échapperons pas, à moyen terme, à la discussion sur une augmentation d'impôts. Et ce pavage, subitement possible, n'y changera rien. Mais au moins aurons-nous tenu nos promesses. Comment décider pratiquement ? Je propose que la décision soit reportée à notre séance du 17 septembre, pour être discutée et mûrie dans les Commissions et dans les groupes. Mais en attendant, il faudrait éviter un revêtement posé de façon irréversible, tel que l'enrobé sur la partie roulante de la place de la fontaine qui est prévu. En effet, à la fin des travaux de la rue, il y aura probablement un solde de pavés. Paver la partie roulante de la place de la fontaine avec ce solde pourrait entrer dans les prérogatives du Conseil Communal, et être réalisé avant le départ des paveurs, prévu fin septembre. Pour le reste des deux places, il importe que le Conseil Général délibère, s'il estime opportun de revenir sur une de ses propres décisions d'économie. La volonté serait néanmoins pour les bordiers de terminer le chantier au plus vite.

Voici votre choix, Mesdames et Messieurs : traiter ses trois villages en toute égalité et tenir ses promesses, ou bien s'agripper aux cordons de la bourse, alors qu'elle s'est provisoirement, mais providentiellement remplie d'une pluie de pièces d'or ? Vous devrez, nous devons décider.

M. Walter WILLENER pour le groupe UDC. L'intervention de M. Brüscheiler déçoit un peu, elle n'est pas nouvelle puisqu'il l'a déjà exprimé sauf erreur à l'examen du budget version 2 si je ne me trompe pas, mais, à mon avis elle est inopportune dans la mesure où effectivement nous avons fait des belles recettes, mais, ces recettes aujourd'hui elles n'existent plus. Cet argent n'est plus disponible. Il a été utilisé pour les amortissements, il est tellement peu disponible ou plus disponible que nous faisons même un déficit.

À partir de là, il faut arrêter de chanter qu'il faut dépenser de l'argent parce qu'on a fait des recettes supplémentaires. Dans ce sens, je souhaite volontiers en discuter dans un Conseil général, si nécessaire. Je soutiens bien entendu la position du Conseil communal qui a eu le courage de nous présenter les pistes concrètes d'économie, nous les avons approuvées dans le cadre du budget 2026, et pour moi, il n'est pas question d'y revenir.

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Concernant le chantier en cours, je ne vais pas vous faire tout l'historique, on le connaît. Simplement vous dire qu'entre le moment où on commande des pavés puis le moment où on le reçoit en moyenne, il faut six mois. La première commande a été passée il y a 6 mois, donc, si on commandait maintenant, on n'aurait de toute façon pas de pavés pour l'année 2026. Donc, ce qui est des comptes 2026 ou des travaux 2026 nous n'aurons pas plus de pavés que ceux commandés.

Pour ce qui en est de la pose, et ça, c'est une information qui me semble intéressante pour vous aussi, elle est prévue d'août à septembre sur 6 semaines au minimum, si la météo le permet et si on ne retrouve pas encore d'autres morceaux de la villa romaine sous la route, sinon ça sera décalé en fonction.

Par contre, il s'avère effectivement, qu'en règle général, on commandait un peu plus que ce qu'on a besoin, au cas où, si les mètres auraient mal été faits dès le départ. Ce qu'on peut dire au Conseil communal, c'est que la place de la Fontaine ce sont 185m², je doute qu'il nous reste un mètre carré. Sur ces 185 m² on a 110 m² d'enrobés, effectivement, et

75 m² de chaille. Remplacer les 110 m² d'enrobés par du pavé, ce serait un surplus de CHF 38'000.-.

Le Conseil communal se laisse la marge de manœuvre de réfléchir à ces CHF 38'000.- et de revenir dans la prochaine séance de la commission technique et d'urbanisme fin août, pour en discuter.

M. Louis GODET pour le groupe les Verts/Verts libéraux. Puisqu'on parle de ce sujet, j'aimerais dire que je soutiens la proposition de M. Ivan Brüscheiler. Parce que si nous voulons avoir du respect dans les 3 villages, il faut les traiter sur le même plan d'égalité. Et je ne trouve pas normal que Colombier n'ait pas le même traitement que Bôle et Auvernier en matière de patrimoine historique et en affaire de qualité architecturale de ces centres. Même si reconnais que cela peut montrer une navigation à vue avec des finances communales de dire, on ne fait pas, maintenant, on va refaire. Mais je pense que l'équité de traitement qui avait déjà été annoncée lors de la fusion de Milvignes, aujourd'hui, elle n'est pas respectée, et cela, ça me dérange profondément, merci.

M. Philippe DONNER (président) passe en revue les comptes page par page.

Page 54 : M. Etienne SCHEURER, pour le groupe les Verts/Verts libéraux. Pour le budget 2024, on avait reçu un comparatif avec des autres communes, je trouve dommage qu'on ne les a plus. Si pour les prochaines fois, il serait possible d'avoir les comparatifs pour savoir les situations des autres communes.

Page 89 : M. Walter WILLENER pour le groupe UDC. Cela a été relevé par l'intervention du président au nom de la Commission financière sur le théâtre que nous avons discuté en commission et où nous estimons que nous avons reçu une réponse insatisfaisante.

Si nous prenons globalement le fameux compte 32.200, nous constatons que nous avons un dépassement de charges de CHF 67'500.-. Intéressant de voir qu'un poste essentiel de cette rubrique, porte bien entendu sur le financement du théâtre de Neuchâtel et l'écart ici est extrêmement minime puisque la différence entre les comptes et le budget du théâtre de Neuchâtel est de CHF 600.-, soit CHF 260'000.- c'est insignifiant, ce qui signifie que les CHF 67'000.- d'écart incombe uniquement à la gestion communale.

En effet, deux points attirent notre attention, c'est que nous avons en page 91, le compte 31.440 entretien des terrains bâtis et bâtiments patrimoine administratifs CHF 39'000.- et au budget CHF 0.-. Il est quand même surprenant que cet écart ne fasse pas l'objet d'un commentaire.

La deuxième remarque porte bien entendu sur les recettes puisque nous sommes en chiffres ronds CHF 53'000.- en moins et si on prend les comptes 2024, c'est encore pire, donc j'ai quelques inquiétudes, et vu le rapport qui était annexé, il est assez peu clair non plus sur le chapitre des finances. Manifestement ce compte-là est plus versé dans la culture que dans les chiffres. Voici l'inquiétude que l'UDC a concernant l'évolution future de notre théâtre.

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. Alors vous avez à la page 66 concernant l'entretien des bâtiments une explication qui vous explique que pour chaque bâtiment le budget est à 0 puisqu'on a tout mis sur la même nature sous immeuble administratif, une somme globale d'entretien de CHF 375'000.- au budget 2025 et nous avons une recette de CHF 453.70 parce que ces CHF 375'000.- sont ventilés dans tous les bâtiments pas seulement dans le théâtre, que ce soit les collèges, mais même les bâtiments administratifs. Donc ces CHF 35'000.- sont dans cette nature-là, à la page 67. Et puis il est vrai qu'on a été peut-être un peu optimiste pour la réservation des salles, on aurait dû avoir la Revue Neuchâteloise qui payait CHF 12'000.-, donc c'est un manque à

gagner de CHF12'000.- et puis on a baissé aussi le prix pour les sociétés locales qui se plaignaient d'un prix trop élevé pour accéder au théâtre, donc on a baissé le prix.

Après, il y a effectivement quelques articles qui ont été payés sur les spectacles de l'année en 2026. On le trouvera dans le budget 2026 ou 2027. La culture n'a jamais été très rentable, je crois que le théâtre de Colombier pour sa taille et le personnel qui est employé est plutôt bien équilibré et le Conseil communal a entière confiance dans sa coordinatrice, qui était malade pendant 3 mois.

M. Philippe DONNER (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif aux comptes 2026 est adopté à l'unanimité avec remerciement au Conseil communal et à ses auteurs.

M. Christian STEINER pour le groupe PLR. J'aimerais faire une mention concernant le point 4 et le nouveau point 5. Selon l'article 116 du règlement général de commune, les membres proposés doivent être du Conseil général. Donc je ne sais pas si c'est juste, mais il me semble qu'il ne l'est pas.

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe les Verts/Verts libéraux. Après consultation auprès de la Chancellerie de la commune, la Chancellerie s'est renseignée quant à la revue de notre règlement et auprès de différentes instances et a demandé l'analyse. M. Sergio Plata est depuis aujourd'hui suppléant du Conseil général et les suppléants tout comme les Conseillers généraux sont considérés membres du Conseil général. Donc il n'y a pas de problèmes légaux ou de contradictions avec le règlement tel qu'il est écrit, ça a été vérifié il y a deux semaines.

M. Christian STEINER pour le groupe PLR. Sauf erreur la démission de M. Louis Godet est au 30 juillet 2026.

M. Philippe DONNER (président) donne la parole à la vice-chancelière.

Mme Karine BRASEY (vice-chancelière). Les arrêtés ont été publiés. Toutefois, la nomination ne devient définitive qu'à l'issue du délai d'opposition légal, sous réserve qu'aucune opposition ne soit formulée durant cette période.

M. Louis GODET pour le groupe les Verts/Verts libéraux. Si ça peut arranger tout le monde, si je peux démissionner pour ce soir comme ça, cela ne créera pas de problèmes.

M. Christian STEINER pour le groupe PLR. Tous les groupes n'ont pas été informés de cette modification ?

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe les Verts/Verts libéraux. J'ai informé les chefs de groupe de ce changement, donc ils ont été informés il y a quelques jours.

M. Philippe DONNER (président) On peut considérer que les chefs de groupe ont reçu l'information, c'est donc peut-être au sein des groupes que l'information n'a pas suffisamment transitée. Mais comme M. Steiner se satisfait et qu'il ne souhaite pas continuer la discussion, on peut arrêter.

7. Interpellations et questions

Interpellations :

M. Philippe DONNER (président) Il y a deux interpellations sur le même sujet. Je donne la parole d'abord à Mme Magali Junod pour le développement de l'interpellation.

Mme JUNOD Magali pour le groupe UDC. Les nouveaux aménagements de la rue de la Côte ont fait l'objet de nombreux retours de la population, soulevant des questions concrètes de sécurité et de lisibilité du trafic.

Ces aménagements, censés améliorer la situation, semblent aujourd'hui produire l'effet inverse. Ils compliquent la circulation et rendent la lecture de la route plus difficile. L'espacement des îlots est serré et génère des incertitudes sur les priorités, notamment pour les véhicules plus larges tels que les camionnettes et les camions.

La situation est particulièrement préoccupante en direction de la route de la Brena, où la pente et la visibilité réduite augmentent les risques. Les contraintes du terrain semblent avoir été sous-estimées.

À cela, s'ajoute la vitesse de certains vélos dans une zone limitée à 30 km/h. Plusieurs habitants constatent des vitesses nettement supérieures, ce qui renforce le sentiment d'insécurité dans un espace pourtant apaisé et partagé.

Ces aménagements suscitent de nombreuses réactions dans la population, tant dans les échanges directs que sur les réseaux sociaux, traduisant une exaspération face à des mesures perçues comme peu adaptées aux usages quotidiens.

Dans ce contexte, il est essentiel de recentrer l'analyse sur la réalité du terrain et le vécu des personnes qui utilisent quotidiennement cette infrastructure.

Par ailleurs, même si ce projet s'inscrit dans un plan d'aménagement issu d'une précédente législature et validé en commission, cela ne remet pas en cause un principe de fond.

La réalisation de travaux de cette ampleur ne devrait pas reposer uniquement sur une validation technique ou en commission. Elle devrait également faire l'objet d'une validation par le Conseil général dans la législature en cours.

Les pratiques évoluent, tout comme les usages et les priorités. Il est donc nécessaire que des projets structurants puissent être réévalués à l'aune du contexte actuel afin de garantir leur adéquation avec les besoins réels.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

- Une évaluation des aménagements a-t-elle été réalisée depuis leur mise en service ?
- Des adaptations sont-elles envisagées pour améliorer la sécurité et la fluidité du trafic ?
- Pourquoi le Conseil général n'a-t-il pas été consulté dans la législature actuelle ?
- Y a-t-il quelque chose de prévu afin de mesurer la vitesse des vélos et leur respect des zones à 30 km/h, pour leur sécurité et celle des autres usagers ?

Au vu de la situation et des réactions exprimées, il devient nécessaire de réexaminer la situation de la rue de la Côte afin de corriger les problèmes constatés.

Je remercie le Conseil communal pour ses réponses.

M. Philippe DONNER (président) Il y a une deuxième interpellation concernant aussi la rue de la Côte à Colombier. Je donne la parole à M. Louis Godet pour le développement de l'interpellation.

M. Louis GODET, à titre personnel. D'abord, je découvre l'interpellation de Mme Magali Junod ce soir donc il n'y a pas eu de concertation, ni de quoi que ce soit entre nos deux documents.

Depuis la mise en zone 30, il y a quelques semaines de tout le secteur de la Saunerie et de la rue de la Côte, à l'est de la rue St-Etienne, des réactions vives sont apparues sur les réseaux sociaux.

Si le secteur de la Saunerie ne suscite pas de réactions particulières, il n'en va pas de même pour la partie Est de la rue de la Côte. Limitée à 50 km/h auparavant, sa mise en zone 30 ne passe pas.

En effet, depuis le carrefour de la rue de la Saunerie jusqu'au sommet de la rue de la Côte, cette rue est large et quasi rectiligne sur 300 mètres. Avec un gabarit de 6 mètres incluant 2 bandes cyclables de 1 m10 et bordée par deux trottoirs de 1m30 de large, cette rue offre une excellente visibilité ainsi qu'une bonne sécurité aux piétons comme aux cyclistes qui la longent.

Sa vocation première est dédiée au transit local et non au trafic des bordiers, qui reste modéré.

Si certains usagers y roulent à une vitesse excessive, elle n'est pas accidentogène pour autant.

Même s'il existe une multitude de recommandations, obligations et directives relatives aux zones 30, cette rue n'est pas la candidate de rêve pour autant.

Au contraire, son passage en zone 30 a créé de nouveaux problèmes pour les cyclistes : lorsqu'en raison des nouvelles bornes abeilles (il y en a 9 en tout) les voitures doivent se rabattre sur la bande cyclable afin de permettre le croisement avec les voitures venant en face, les cyclistes doivent alors s'arrêter aussi, car ils n'ont plus la place pour passer. Cela se produit essentiellement sur la voie descendante où les cyclistes roulent à bonne allure.

Du côté de la voie montante, c'est le redémarrage des voitures qui augmente les nuisances sonores. Au final, le trafic qui était fluide auparavant, ne l'est plus du tout.

Concernant les piétons, le passage en zone 30 n'apporte aucune amélioration de la sécurité du fait de la présence des deux trottoirs largement dimensionnés.

Je constate hélas que le bien-fondé, comme le bon sens de cette mesure visant à augmenter la sécurité des usagers en restreignant le trafic, est ici aux abonnés absents.

Comme il y a en plus, un déficit de communication de la part de la Commune, les usagers ne comprennent pas les raisons de cette mesure qui est perçue comme une chicanerie.

Il faudrait que la Commune informe clairement que l'objectif est de freiner le trafic venant de Peseux pour le détourner par le carrefour de la Brena. Tout comme le fait qu'il y aura une évaluation de l'efficacité de ladite mesure après une période de 6 mois. Et peut-être aussi, un retour aux 50 km/h dans cette portion de rue ?

Après le couac médiatique sur l'augmentation du coefficient fiscal, la grogne et l'incompréhension suscitées sur les réseaux sociaux par cette zone 30, contribuent hélas à donner une piètre image des autorités de Milvignes.

Un fait dont je me passerais volontiers, et vous autres certainement aussi.

M. Philippe DONNER (président) donne la parole au Conseil communal.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Le Conseil communal a pris connaissance des deux interpellations relatives à l'aménagement de la rue de la Côte en zone 30 km/h, celle du groupe UDC et celle de M. Louis Godet en son nom propre.

Portant sur le même objet, elles appellent une introduction commune, suivie d'une réponse précise aux questions de chacune (avec des redondances de réponses).

Les mobilités font aujourd'hui débat en Suisse comme ailleurs ; le sociologue urbain Vincent Kaufmann (EPFL) parle même d'un « équilibre de la terreur » entre usagers. Alors que l'usage

du vélo a fortement augmenté (600% en 5 ans) et que s'y ajoutent vélos électriques, vélos-cargos et trottinettes.

On peut dire concernant l'aménagement de la rue de la Côte que chacune et chacun regarde la même rue, mais n'y observe pas la même chose, selon ses valeurs, ses habitudes et son expérience. Ces aménagements ont suscité des émotions et de nombreuses réactions, souvent positives aussi, que le Conseil communal entend et auxquelles il répond ici par des éléments factuels et documentés.

Le projet s'inscrit dans le Plan directeur communal des mobilités (Christe & Gygax, 2023), avalisé par le Conseil général en 2023, et s'appuie sur une expertise demandée par le service des ponts et chaussées (SPCH) et réalisée par un bureau d'ingénieur (sd ingénierie, 2023). De fait, à la suite de la mise en conformité LHand des arrêts de bus de Saint-Étienne et du passage à 30 km/h, le Service cantonal des ponts et chaussées (SPCH) a demandé d'inclure la rue de la Côte dans la zone 30, pour l'homogénéité du quartier. L'expertise documente une réalité objective :

Des vitesses V85 de 56-59 km/h sur le tronçon encore régi à 50km/h. La V85 est la vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des conducteurs sur une route donnée. Cela signifie que 15% des conducteurs dépassent cette vitesse.

Ainsi, il a été mesuré jusqu' à 60 % d'excès de vitesse selon le sens de circulation ;

Des charges trafic de l'ordre de 2' 500 véhicules/jour au Sud et 1' 800 véhicules/jour au Nord.

Le caractère apparemment « fluide » de la rue tenait à un surdimensionnement au regard de sa fonction de desserte résidentielle et d'itinéraire scolaire (environ 80 enfants).

Sur le plan institutionnel, le projet a suivi le parcours prévu : décision du Conseil communal, validation de l'expertise et de l'arrêté de circulation par le SPCH, présentation aux commissions de l'urbanisme et techniques le 26 janvier 2026, puis communication officielle au Conseil général le 19 février 2026, avant le début des travaux. L'aménagement « léger » a permis de maîtriser le coût sachant que chaque année vous votez un budget mis à disposition du Conseil communal, et concernant cet aménagement composé de lignes budgétaires comme : la signalisation et le marquage routier, l'entretien des trottoirs, l'aménagement de mobilité douce et le crédit octroyé au Conseil communal.

Le Conseil communal reconnaît qu'une information de proximité plus marquée aurait été préférable en amont du communiqué du 11 mai 2026 et il en tiendra compte. Tout nouvel aménagement comporte enfin une période d'adaptation, qui ne doit pas être confondue avec un échec.

Je réponds maintenant aux questions précises avec des petites redondances.

L'interpellation du groupe UDC relaie des préoccupations concrètes (espacement des îlots, croisement des véhicules plus larges, tronçon vers la route de la Brena, vitesse des cycles). Nous y répondons point par point.

1. Une évaluation a-t-elle été réalisée depuis la mise en service ?

Les travaux ayant été achevés très récemment (mars-avril 2026), l'aménagement est encore en phase d'appropriation : aucune évaluation formelle n'aurait de sens à ce stade. Un contrôle d'efficacité formel sera réalisé après une année d'exploitation, avec mesure objective de vitesse (objectif $V85 \leq 38$ km/h) comme signifié dans le rapport d'expertise. Dans l'intervalle, les services techniques et de la sécurité publique assurent un suivi de proximité et consignent les observations transmises par la population ou par d'autres canaux, les réseaux sociaux, un peu moins.

2. Des adaptations sont-elles envisagées ?

Oui. Un ajustement immédiat pourra être étudié si un point se révélait réellement critique ; pour le reste, les adaptations de fond seront examinées sur la base de mesures objectives, et non de la seule perception propre à la période d'adaptation et aux besoins individuels. Les points soulevés : espacement des îlots, lisibilité des priorités pour les véhicules plus larges, pente et visibilité vers la route de la Brena seront expressément analysés.

3. Pourquoi le Conseil général n'a-t-il pas été consulté dans la législature actuelle ?

La procédure légale ne prévoit pas, pour un aménagement de cette nature, de validation préalable du Conseil général : la compétence relève des autorités d'exécution (Conseil communal et approbation de l'arrêté par le SPCH), et le financement s'inscrivait dans les compétences financières du Conseil communal. Le projet n'a pas pour autant été soustrait au législatif : il a été présenté aux commissions le 26 janvier 2026 et communiqué officiellement au Conseil général le 19 février 2026, avant les travaux. Le Conseil communal entend la préoccupation du groupe UDC ; il rappelle que ce projet, issu d'un plan de la précédente législature et validé en commission, a suivi le parcours institutionnel prévu.

4. Quelque chose est-il prévu pour la vitesse des vélos et le respect du 30 km/h ?

La limite de 30 km/h s'applique à tous, cycles et vélos électriques compris. Les contrôles répressifs relèvent toutefois de la Police neuchâteloise. La commune peut déployer ponctuellement son radar pédagogique à titre de sensibilisation. Surtout, c'est l'aménagement physique lui-même, rétrécissements, plots, marquages, qui modère durablement la vitesse de tous, cyclistes compris, en rompant la perception de ligne droite. Le Conseil communal partage le souci d'une cohabitation sûre entre tous les usagers de cet espace partagé.

Je me permets maintenant de répondre à l'**interpellation 2 de M. Louis Godet en son nom propre**.

L'interpellation ne formule pas de question : elle exprime un désaccord. Le Conseil communal l'accueille pour ce qu'elle est, une prise de position et y répond sur le même plan. Il rappelle d'emblée que la décision visée n'est pas la sienne seule : le régime de cette rue a été arrêté avec le Service cantonal des ponts et chaussées (SPCH), dans un souci d'homogénéité. Le curseur que l'interpellation voudrait déplacer ne se trouve donc pas là où elle le cherche.

Sur le fond, la mise en zone 30 n'est pas une mesure de circonstance et comme dit plus haut. Elle s'appuie sur une expertise et assure la cohérence d'un secteur dont cette rue était la dernière artère à 50 km/h. Le profil large et rectiligne que relève l'interpellation est précisément ce qui posait problème, c'est là que les vitesses V85 sont de 56-59 km/h, mais des vitesses au-delà de 70 km/h ont été mesurées. Qu'aucun accident grave n'y soit recensé, ne valide pas ces vitesses sur une desserte résidentielle et scolaire : la sécurité relève de la prévention, non du constat après coup. Le gabarit a été dimensionné selon les normes, et les croisements avec priorité de courtoisie sont usuels en zone 30, où la faible vitesse en limite le risque selon le Bureau de prévention des accidents.

Ainsi, là où l'interpellation lit, « les îlots ont rompu la fluidité », l'expertise lit l'inverse, c'est cette fluidité, à 50 km/h sur une ligne droite, qui faisait de la rue un raccourci rapide. Y revenir, ce serait rétablir la cause même que l'aménagement corrige. L'objectif, que le Conseil communal réaffirme et communiquera, est de modérer le transit et de le reporter sur les axes cantonaux conformément au plan directeur communal des mobilités (route de la Brena-Allée du port et Avenue de Longueville). Un contrôle d'efficacité sera mené à l'échéance prévue d'une année selon la pratique cantonale ; un retour à 50 km/h n'est pas envisagé et pas voulu par une partie de la population même les personnes les plus réfractaires rencontrées.

En conclusion

Cet aménagement poursuit un objectif de sécurité et de cohérence, voulu par le Canton et fondé sur une expertise technique et une volonté politique. Le Conseil communal accueille les retours de la population et le point de vue des deux interpellations.

Reprenons pour finir l'image de l'eau : un îlot placé dans un courant fait d'abord des vagues, puis il calme le flot ; ces remous ne sont pas l'échec de l'aménagement, mais le courant, jusque-là trop rapide, qui apprend à ralentir. La turbulence change de sens selon qu'on y lit un désordre ou une transition.

M. Philippe DONNER (président) demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse.

Mme JUNOD Magali pour le groupe UDC. Je suis très partiellement satisfaite.

M. Philippe DONNER (président) demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse.

M. Louis GODET, à titre personnel. Partiellement.

Question :

M. Philippe DONNER (président) donne la parole à Mme Jennifer Hirter concernant la question.

Mme Jennifer HIRTER, à titre personnel. En fin d'année 2025, le Conseil fédéral annonçait que les stations d'épuration, donc c'est le sujet la STEP. Dépassant les 10'000 équivalents habitants, devront éliminer 80% d'azote d'ici 2050. Selon sa proposition de modification de la loi sur la protection des eaux.

Quelle est la situation actuelle de la STEP de la Saunerie ? Quels sont son taux d'immunisation des composés azotés soit (ça s'accumule), l'ammonium, les nitrites, les nitrates et le protoxyde d'azote (ce n'est pas qu'un gaz hilarant).

Au vu des travaux de la transformation de la STEP de la Saunerie, celle-ci sera-t-elle capable de satisfaire ses futures exigences légales ?

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. En préambule, l'entrée en vigueur de cette modification de la loi sur la protection des eaux n'est pas planifiée.

La situation passée et actuelle de la STEP de la Saunerie. Aujourd'hui, la STEP de la Saunerie traite la pollution carbonée (DCO DBO), la pollution phosphorée (PT, PO4) et les matières en suspension, mais ne traite pas l'azote (NGL, NH4) et les micropolluants.

La situation future de la STEP, raison pour laquelle on la rénove : dans la première partie de la rénovation, la STEP de la Saunerie traitera l'azote, mais uniquement la nitrification, soit la transformation de l'ammonium (NH4) en nitrites (NO2) et en nitrates (NO3), à la fin de la rénovation des Biostyrs C et N, soit à mi 2027. Norme inférieure à 2 mg/l pour le N-NH4. Situation future, 2^e partie de rénovation de la STEP de la Saunerie traitera les micropolluants à la fin 2029.

La STEP de la Saunerie sera alors conforme à l'ordonnance actuelle de la protection des eaux et au permis de construire délivré dans le cadre de sa rénovation.

Par contre, la rénovation de la STEP de la Saunerie ne prévoit pas la mise en application de la future ordonnance sur la protection des eaux, qui est en discussion depuis plusieurs années et qui n'est pas encore en vigueur. On ne sait toujours pas en quelle année elle sera mise en vigueur. Cette nouvelle norme prévoira la dénitrification, soit la transformation des nitrites et nitrates (NO2/NO3) en diazote (N2) (Gaz).

Cette décision a été prise lors de la reprise de l'avant-projet pour la raison que je vous ai citée avant, c'est qu'il n'y avait pas de base légale, on ne savait pas si ça allait effectivement aller jusque-là, on

ne sait toujours pas d'ailleurs, vu qu'il n'y a toujours pas de base légale aujourd'hui et surtout parce que si on faisait des mesures avec la future ordonnance qui aujourd'hui n'est toujours pas arrivée, on n'aurait pas eu les subventions parce que la loi n'est pas entrée en vigueur.

Conclusion : La rénovation de la STEP de la Saunerie permettra de traiter l'azote (mais uniquement la nitrification) et les micropolluants. Par contre, elle ne permettra pas la dénitrification.

8. Communication du Conseil communal :

M. Philippe DONNER (président) donne la parole à la secrétaire du Conseil communal.

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Cela fait longtemps que vous l'attendiez, 2018 sauf erreur. Solennellement, le Conseiller d'État, M. Laurent Favre, a donné son accord de principe pour l'approbation du plan intercommunal et des plans communaux des énergies du Littoral. La Région Neuchâtel Littoral (RNL) doit maintenant faire signer officiellement les rapports finaux par les mandataires, puis par le Canton, avant signatures des Conseils communaux et conférence de presse.

Je ne vous cache pas qu'il faudra attendre quelques semaines, voire quelques mois.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. La communication relative à l'introduction d'eSéance-Univers. Aucun univers ne se construit en un jour, ni sans une équipe engagée et motivée par notre Vice-chancelière. » Ainsi, la plateforme eSéances – Univers remplacera définitivement ECHO dès le 1er juillet.

À ce jour, un tiers des membres du Conseil général ont effectué leur première connexion. Nous remercions les personnes déjà actives et invitons les autres à procéder rapidement à leur activation afin de garantir un accès continu aux documents nécessaires à leur mandat.

La Chancellerie reste à votre disposition pour vous accompagner, avec des instructions déjà transmises et qu'il est nécessaire de suivre à la lettre et des permanences empathiques mises en place. Pour les membres sans smartphone, le SIEN étudie des solutions alternatives. Bien que leur mise en œuvre soit complexe et encore incertaine, tout est mis en œuvre pour aboutir. Nous vous remercions de votre collaboration et vous invitons à vous connecter dans les plus brefs délais.

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. Une fois n'est pas coutume, c'est moi qui vais vous parler d'Eli10.

La commune a adressé une lettre à Eli10 pour lui faire part de ses préoccupations concernant l'orientation stratégique actuelle d'Eli10. La commune a souhaité rappeler que l'entreprise a été créée grâce à des fonds publics pour gérer les réseaux souterrains (électricité, eau) dans une perspective d'intérêt public et non de recherche du profit.

La commune estime que l'expansion d'Eli10 sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité (production, installation, contrôle, rachat d'entreprises) entraîne une concentration excessive du marché. Elle souligne deux principales préoccupations :

Une distorsion de la concurrence, due à la position dominante d'Eli10, qui limite les opportunités pour les entreprises locales.

Un manque de réinvestissement visible dans les infrastructures, les bénéfices étant en partie redistribués ou utilisés pour acquérir des concurrents.

Selon la commune, cette évolution crée un conflit entre la mission publique initiale et une logique de marché. Elle considère qu'Eli10 s'est progressivement éloignée de son mandat d'origine et profite désormais de sa position dominante au détriment des autres acteurs économiques.

Milvignes a ainsi demandé au Conseil d'administration de réexaminer sa stratégie afin de recentrer les activités sur la gestion et le développement des réseaux, de favoriser la collaboration avec les entreprises locales et de garantir une concurrence équilibrée.

Le conseil d'administration d'Elî10 a ainsi entendu la voix de Milvignes. Reste à voir maintenant quels en seront les effets.

9. Divers

M. Philippe DONNER (président) donne la parole à M. Louis Godet.

M. Louis GODET, à titre personnel. Cette fois-ci, c'est la dernière fois que je ramène ma fraise.

Juste pour vous dire qu'après 22 ans de politique, le moment est venu pour moi de me retirer. Avec émotion, j'aimerais vous dire que j'ai commencé en 2004. J'ai commencé à Auvernier quand la Commune était encore autonome, au Conseil général. J'ai vécu la belle période de 2008 à 2012 où j'ai eu une occasion royale avec les infrastructures souterraines. À l'époque, Auvernier avait tellement de retard dans la réalisation du VGE. En 1993, c'était la première commune à avoir déposé son plan, le canton était très content et en 2008, c'était la dernière qui n'avait encore rien fait. Il y avait une demande de rattrapage énorme et à l'époque, ils les réalisaient beaucoup plus tard, moi, j'ai demandé un crédit-cadre de CHF 4'000'000.- qui m'a été accordé à l'unanimité pratiquement sans discussion. Quand je vois aujourd'hui la peine qu'ont nos exécutifs communaux à avoir des crédits-cadres, je me dis que j'ai vraiment eu beaucoup de chance. Par contre, j'aimerais le rappeler, c'est super efficace et sa marche bien, c'est peut-être à utiliser sans trop de réserve à l'avenir. Moi, je trouve, c'est un gain de temps. Et c'est quand même comme ça qu'on avance dans les dossiers.

Après, dans cette législature, il y a eu la fusion. Alors la fusion, c'était la bombe. Il y eut l'annonce de la fusion et très rapidement à Auvernier, il y eut un comité anti-fusion, et ce comité anti-fusion à souhaiter rencontrer de l'exécutif d'Auvernier. Et en 2008, la séance a explosé, on en est presque venu aux mains, mais c'était un souvenir très marquant et désagréable de cette fusion, cette rencontre a été catastrophique. Ce qui me fait quand même penser qu'il y a une charge émotionnelle inconsciente. Tout le monde se dit « on s'en fout », ce n'est qu'administratif, mais non, ça va beaucoup plus loin.

Le résultat final à 7 voix près. A 7 voix près, on n'avait pas Milvignes. Et le dimanche matin de la votation, c'était au mois de novembre, il y avait le « non » qui l'emportait à Auvernier. Ce sont les 17 votants du dimanche matin qui ont validé la fusion. C'était pour nous un travail énorme sans compter que ça a passé à la raclette et 3 semaines après Colombier annonce que ses comptes sont rouge vif pour CHF 1'500'000.- et alors à Auvernier les anti-fusions ont dit là, on s'est faits amputés, c'est n'importe quoi et c'est vrai que si cette mesure avait été annoncée avant, ça ne passerait jamais. Chaque voix compte, il faut se le rappeler.

Après cela, j'ai continué au Conseil général à Milvignes, j'ai aussi passé un Grand Conseil une législature, 2 ans comme suppléant, 2 ans comme député où j'ai découvert la mauvaise période politique que j'ai eue. La première, c'est clivage Haut-Bas. C'est horrible ce clivage que je ne connaissais pas, je l'ai découvert au Grand Conseil et le dossier hospitalier qui était à ce moment-là un paroxysme pour moi, c'est une honte cantonale. Cela a été ma plus grande déception au niveau politique et c'est sans regret que j'ai n'ai pas continué au Grand Conseil. Je n'aurai d'ailleurs pas été réélu ça m'arrangeait très bien.

Et puis maintenant après 22 ans, je n'ai pas l'habitude de débarquer du bateau. C'est ma sixième législature maintenant et j'ai annoncé que je me retirais. Je vous souhaite à tous au législatif, à l'exécutif et à l'administration communale le meilleur pour la suite. Merci.

M. Philippe DONNER (président) prend la parole à titre personnel. Arrivé au terme de mon année de présidence, je tiens à vous remercier, toutes et tous, pour votre engagement et votre active participation lors des séances du Conseil général de Milvignes.

Pour ma part, cette année a été particulièrement intéressante et enrichissante ; je pense qu'un budget qui est reporté, ça ne doit pas être fréquent dans un cursus ordinaire d'un Conseil général, y compris un retrait de quelque chose qui a fait longtemps la une des journaux et qui est sabordé en une séance. L'avantage de ma place, c'est que j'ai pu vous voir « de face », alors que d'habitude, je vois surtout vos nuques ou vos profils.

Je souhaite remercier les membres du Conseil communal pour leur engagement et leur important travail et j'aimerais aussi adresser un merci tout particulier à la Chancellerie pour son appui discret, mais terriblement efficace, pour le bon déroulement de nos séances. Merci bien sûr à l'équipe qui m'a accompagné durant cette année, en particulier, la secrétaire et les deux questeurs qui font des exercices de gymnastique, classique, debout, assis. Aujourd'hui, ils n'en ont pas eu à faire le témoignage.

Mon successeur a été désigné et je félicite sincèrement Monsieur Pierre-Alain Dubois pour son accession à la présidence du Conseil général, en lui souhaitant bien du plaisir et des satisfactions dans cette fonction.

Pour clore le cycle que j'avais commencé avec une citation du Dalaï-Lama, permettez-moi encore de partager avec vous une autre citation, du philosophe français Gaston Berger, inventeur du terme « prospective » et père du chorégraphe Maurice Béjart, citation qui accompagnait mon travail de diplôme d'architecte à l'EPFL, il y a plus de 50 ans, à savoir :

« L'Avenir n'est pas seulement ce qui peut arriver ou ce qui a le plus de chances de se produire. Il est aussi, dans une proportion qui ne cesse de croître, ce que nous aurons voulu qu'il fût ! ».

Merci de m'avoir prêté attention.

Mme Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale. Alors pour clore cette séance, je veux vous souhaiter à tous de très belles vacances, un bel été on se réjouit de vous retrouver au mois de septembre. Mais avant ça, on remercie un triplé qui nous offre une agape, c'est-à-dire Louis Godet, pour son départ, Les Vert's pour l'accession de Pierre Alain et les PLR pour le départ de Philippe Donner. Ne partez pas on va mettre le match en fond comme ça on pourra en même temps, soutenir notre équipe favorite quelle qu'elle soit. Merci.

La séance est levée à 20h40

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

La secrétaire :

P. Donner

L. Milhaud
Duvernay